



STAGE INTERSYNDICAL DROITS ET PRATIQUES EN UPE2A

L'AG de mobilisation contre la destruction des classes d'accueil du 93 - soutenue par les syndicats CGT Education, FO, SNES-FSU, Sud Education - convie tou-tes les coordinatrices-teurs d'UPE2A mais aussi tou-tes les collègues impliqués-es en UPE2A et en UPE2A-NSA dans le second degré pour réfléchir ensemble et défendre nos droits.

jeudi 12 décembre 2019

9h-16h30

Bourse du travail locale de Bobigny (arrêt T1 *La Ferme*)

Programme de la matinée

- **Droits indemnitaires** : IMP, NBI, lettre de mission, frais de stages, REP, REP+...
- **Nos conditions de travail** : Droits. Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHS-CT) et le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)
- **Nos Obligations Réglementaires de Service (ORS)**
- **Le rôle des organisations syndicales**
- **Nos interlocuteurs institutionnels dans le 93**
- **Dysfonctionnements en UPE2A, problématiques d'inclusion et d'effectifs**
- **Droit au maintien des élèves** : comment cela fonctionne-t-il dans le 93 ?
- **Les examens** de nos élèves (DELFI, CFG, brevet général et professionnel...), **l'orientation** des EANA
- **Droits des élèves** (bourse, logement, contacts associatifs)

Après-midi d'échanges et de débats

- **Action collective, les revendications**
- **Echange de pratiques**, de fonctionnement des UPE2A, notre liberté pédagogique

Vous souhaitez participer ?

Vous disposez de 12 jours de formation syndicale par an et devez envoyer votre demande de participation au stage avant le 12 novembre 2019 au recteur, par le biais de votre chef d'établissement.



Modèle de lettre à donner à votre chef d'établissement avant le 12 novembre
(pour les personnels titulaires)

NOM, Prénom,
Grade et Fonction
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil
s/c de M./Mme le/la proviseur.e ou principal.e du collège ou du lycée...

Monsieur le Recteur,
Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le 12/12/2019 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Bobigny (93).
Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état).
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

A.....Le..... Signature.

(pour les personnels non-titulaires)

NOM, Prénom,
Grade et Fonction
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil
s/c de M./Mme le/la proviseur.e ou principal.e du collège ou du lycée...

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'état du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 12/12/2019 pour participer à un stage de formation syndicale qui aura lieu à Bobigny (93).
Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique d'état).

A.....Le..... Signature.